



HUMAN  
RIGHTS  
WATCH

## RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

# « Ils détruisent notre avenir »

Attaques des séparatistes armés contre des élèves, des enseignants et des écoles dans les régions anglophones du Cameroun



## **« Ils détruisent notre avenir »**

**Attaques des séparatistes armés contre des élèves,  
des enseignants et des écoles dans les régions  
anglophones du Cameroun**

***Résumé, méthodologie et recommandations***



## Résumé

Sara était une lycéenne de 17 ans quand plusieurs combattants séparatistes ont occupé son école, l'obligeant à fuir sa ville natale dans la région du Nord-Ouest du Cameroun par crainte des attaques. Elle a décidé de se rendre dans la capitale, Yaoundé, pour terminer ses études. En chemin, elle a été arrêtée par des séparatistes armés. Ils lui ont pris les fournitures nécessaires à son éducation, ont déchiré ses manuels scolaires et ses cahiers, et l'ont avertie que le pire l'attendrait si on la retrouvait à nouveau en possession de ses fournitures scolaires. À Yaoundé, elle ne pouvait pas payer ses frais de scolarité et a dû chercher un travail. Elle s'est mise à travailler dans une entreprise de production d'ananas. Deux ans plus tard, elle a abandonné son rêve de terminer l'école.

Clara est la directrice d'une école publique dans la région du Sud-Ouest du Cameroun. Elle a refusé de se plier au boycott de l'éducation ordonné par les séparatistes. Lorsque des combattants séparatistes ont fait irruption chez elle en mars 2019 pour lui extorquer de l'argent et la punir, elle a payé 30 000 CFA (56 dollars des États-Unis), et plus encore de son propre sang : ils lui ont infligé de multiples blessures corporelles, lui ont entaillé la main droite si gravement qu'elle a dû être amputée médicalement, et lui ont fait perdre l'usage de sa main gauche.

Les histoires de Sara et Clara sont malheureusement des expériences trop courantes pour les élèves et les enseignants des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun qui, depuis 2017, sont victimes d'attaques de séparatistes armés contre l'éducation.

De telles attaques sont devenues fréquentes dans le cadre de la crise dans les régions anglophones du pays, due à une marginalisation politique, économique, culturelle et sociale ressentie après l'indépendance par la minorité anglophone des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Bien que le Cameroun soit un pays bilingue et bijuridique, de nombreux anglophones pensent que le gouvernement essaye de marginaliser leurs systèmes éducatif et juridique, ou de les assimiler au sein du système francophone dominant.

Les tensions se sont intensifiées en octobre et novembre 2016, puis en septembre et octobre 2017, lorsque les forces de sécurité camerounaises ont fait un usage excessif de la force contre des manifestations pacifiques menées par des enseignants et des avocats. Différents groupes séparatistes armés anglophones ont fait leur apparition depuis et se sont développés, et l'éducation est rapidement devenue leur champ de bataille privilégié.

Les combattants séparatistes ont commencé à ordonner et à faire respecter un boycott des écoles, notamment en attaquant des dizaines d'établissements scolaires dans les régions anglophones. A l'instar de l'école de Sara, ils se sont aussi servis de ces établissements scolaires comme de bases pour stocker leurs armes et leurs munitions et détenir et torturer des otages. Les combattants séparatistes ont également attaqué, intimidé ou menacé des milliers d'élèves, de professionnels de l'éducation et de parents dans le but d'empêcher les enfants d'aller à l'école. Ces attaques, la peur qui en résulte et la détérioration de la situation sécuritaire ont entraîné la fermeture d'écoles dans les régions anglophones, privant ainsi les élèves de l'accès à l'éducation.

Les séparatistes armés portent l'entière responsabilité de ces attaques ciblées sur l'éducation, mais la réponse du gouvernement camerounais et des forces de sécurité a été insuffisante et est entravée par les nombreuses opérations anti-insurrectionnelles menées dans les régions anglophones, qui ont été accompagnées d'abus et ont engendré une méfiance profonde au sein de la population civile victime de ces opérations. Parfois, ces opérations entachées d'exactions ont également eu un impact direct sur l'éducation. Ce rapport montre ainsi que les forces de sécurité ont brûlé au moins une école qui était utilisée comme base par des séparatistes armés. Par conséquent, le renforcement de la sécurité qui devait permettre de protéger élèves et enseignants a, dans la pratique, renforcé les craintes de nombreux élèves et enseignants vis-à-vis des abus commis par les forces chargées de cette sécurité.

Basé sur des entretiens téléphoniques menés entre novembre 2020 et novembre 2021 avec 155 personnes, dont 29 élèves, anciens et actuels, et 47 enseignants et professionnels de l'éducation, ce rapport documente les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles, ainsi que l'utilisation des écoles par des groupes séparatistes armés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest entre mars 2017 et novembre 2021. Il examine également l'impact de ces attaques, qui ont privé d'éducation quelques 700 000 élèves. Après avoir décrit les réponses du gouvernement camerounais, il met en évidence les lacunes et, surtout, les solutions que les autorités camerounaises, en collaboration avec leurs partenaires internationaux, devraient mettre en œuvre pour mettre fin aux attaques contre l'éducation et trouver des solutions à ce phénomène.

## **Attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles**

Les combattants séparatistes ont tué, enlevé, agressé, menacé ou extorqué de l'argent à des centaines d'élèves et d'enseignants dans les écoles, sur le chemin de l'école ou à leur domicile. Human Rights Watch ne prétend pas avoir documenté toutes ou même la majorité de ces attaques, mais pense que ce qui a été documenté illustre l'étendue du problème, et permet de

réfuter toute affirmation selon laquelle il s'agirait de problèmes isolés. Human Rights Watch a documenté le meurtre de onze élèves et de cinq enseignants : sept élèves ont été tués lors d'une attaque contre leur école à Kumba, dans la région du Sud-Ouest, trois élèves et un enseignant ont été tués lors d'une attaque contre leur école à Ekondo-Titi, dans la région du Sud-Ouest, tandis que le onzième élève et les autres enseignants ont été tués alors qu'ils étaient chez eux ou sur le chemin de l'école. Human Rights Watch a également documenté la mort de deux écolières, respectivement causées par un gendarme et par un policier qui ont tiré sur des véhicules qui ne s'étaient pas arrêtés à des points de contrôle. Human Rights Watch a documenté l'enlèvement d'au moins 268 élèves et professionnels de l'éducation par des séparatistes armés entre janvier 2017 et août 2021. Dans la région du Nord-Ouest, lors de deux incidents seulement, l'un en 2018 et l'autre en 2019, des combattants ont enlevé pas moins de 78 et 170 élèves dans leurs écoles respectives. La plupart des victimes (255) étaient des élèves, neuf d'entre elles étaient des enseignants et quatre des directeurs d'école. Les victimes ont déclaré que les combattants séparatistes les avaient ciblés parce qu'ils allaient à l'école.

Au moins 70 écoles ont été attaquées dans les régions anglophones depuis 2017 selon les informations des agences des Nations unies, de la Banque mondiale, des organisations de la société civile camerounaise et internationale et des médias. Human Rights Watch a documenté en détail 15 attaques d'écoles par des combattants séparatistes entre janvier 2017 et novembre 2021. Des séparatistes armés se sont rendus dans des écoles, ordonnant leur fermeture, menaçant et terrorisant élèves et enseignants, et ont détruit les infrastructures et les biens de ces écoles, y compris en y mettant le feu.

Human Rights Watch a documenté l'occupation, entre début 2017 et mars 2019, d'au moins cinq écoles par des combattants séparatistes dans la région du Nord-Ouest. Ces combattants ont utilisé les écoles comme bases où ils ont aussi détenu des otages et stocké des armes et des munitions. Certains se déplaçaient d'une école à l'autre, comme ceux qui ont pris possession de l'école de Sara. Dans un cas, des preuves suggèrent que les forces de sécurité camerounaises ont brûlé un bâtiment scolaire qui avait été utilisé par des groupes séparatistes.

## Réponse du gouvernement

Les autorités camerounaises ont pris des mesures pour répondre aux attaques contre l'éducation, notamment en approuvant, en septembre 2018, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles – un accord politique intergouvernemental visant à protéger les élèves, les enseignants et les écoles pendant les conflits armés. Conformément à ses engagements visant à garantir que les élèves

puissent poursuivre leur éducation, le gouvernement a renforcé ses campagnes visant un retour à l'école dans les régions anglophones. Il a également déployé des forces de sécurité dans ou à l'extérieur des établissements scolaires, principalement dans les grands centres urbains, dans le but de renforcer leur sécurité. Cependant, cette présence sécuritaire est quasi inexistante dans les zones rurales ou sur les routes menant aux écoles. Plus important encore, les réactions des élèves et enseignants au déploiement des forces de sécurité dans ou à l'extérieur des écoles ont été mitigées, car certains pensent que leur présence augmente le risque d'être pris pour cible par des séparatistes armés. Il est aussi urgent que le gouvernement s'attaque au manque de ressources et au surpeuplement des écoles dont les effectifs ont doublé, voire triplé, en raison de la nécessité d'accueillir les élèves déplacés.

En signant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, le gouvernement camerounais a accepté de protéger l'éducation, notamment en enquêtant sur et en poursuivant les auteurs d'attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles. Contrairement à la grande majorité des victimes d'attaques contre l'éducation, Clara a bénéficié d'un certain degré de justice, puisqu'au moins un de ses agresseurs présumés a été arrêté et est actuellement jugé. Ce n'est malheureusement pas la norme : outre l'arrestation effectuée dans ce cas précis, Human Rights Watch n'a connaissance que de deux autres séries d'arrestations pour des attaques contre des écoles depuis 2017 – l'une concernant l'arrestation de 10 personnes après une attaque de 2019 contre une université, l'autre concernant l'arrestation de 12 personnes après l'attaque du 24 octobre 2020 contre l'école de Kumba. Le sort des 10 suspects arrêtés en 2019 est inconnu, et le procès des personnes arrêtées en lien avec le massacre de l'école de Kumba, qui s'est tenu devant un tribunal militaire, n'a pas respecté les normes fondamentales en matière de procès équitable. Cela permet de supposer que les séparatistes continuent de bénéficier d'une impunité quasi absolue pour leurs attaques contre l'éducation.

## **Conséquences des attaques contre l'éducation**

Les fermetures d'écoles en raison des ordres de boycott ou des attaques contre les écoles par les combattants séparatistes, la peur de devenir une cible parce qu'on étudie et les défis économiques ont concouru ensemble à une vague d'abandon de l'école, privant les jeunes des régions anglophones de leur droit à l'éducation. Cette situation a encore été exacerbée par de nouvelles fermetures d'écoles liées à la pandémie de Covid-19. Le traumatisme causé par le fait de vivre une attaque ou d'en être témoin, et aggravé en raison du manque de services de soutien psychosocial, a affecté la capacité des élèves à apprendre et a poussé de nombreux enseignants à changer de profession. Cela aura des effets à plus long terme sur la mobilité économique et

sociale des individus concernés et sur le développement des régions et du Cameroun dans son ensemble. Ce rapport décrit non seulement les préjudices émotionnels, tels que ceux subis par Sara et Clara, mais aussi la résilience des élèves et des enseignants qui luttent pour poursuivre leurs études ou leur travail, les obligeant parfois à faire le choix d'un déménagement.

Près de 600 000 personnes ont été déplacées par la crise dans les deux régions anglophones – un chiffre qui inclut sans doute plusieurs milliers d'enseignants et d'élèves – et ont été contraintes de fuir et de refaire leur vie ailleurs. Ce rapport documente également les expériences des élèves et enseignants déplacés, en soulignant les difficultés spécifiques rencontrées par les enseignants les plus âgés.

## **Garantir le droit à l'éducation au Cameroun**

Le droit international relatif aux droits humains oblige le gouvernement camerounais à respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à l'éducation. En signant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour prévenir les attaques contre les écoles et en atténuer les conséquences. Malheureusement, les attaques des séparatistes armés se sont poursuivies, en grande partie sans relâche, causant d'énormes souffrances aux élèves, aux parents et aux enseignants. En l'absence d'une action urgente pour remédier au manque d'accès à l'éducation causé par les attaques séparatistes, de nombreux élèves seront privés d'éducation et risquent d'être confrontés à un avenir sombre avec des opportunités socio-économiques réduites.

Le gouvernement du Cameroun, qui a la responsabilité première de garantir le droit à l'éducation, devrait rapidement donner accès à des formes d'éducation alternatives, notamment à l'éducation communautaire, l'enseignement à distance, l'apprentissage par la radio et aux espaces d'apprentissage temporaires pour les élèves qui ne sont pas scolarisés du fait de la crise, notamment ceux des milieux ruraux et les déplacés. Les responsables des attaques doivent être arrêtés et poursuivis, et un programme de réparations accessible au plus grand nombre, comprenant des services de réhabilitation physique et de soutien psychosocial, doit être mis à la disposition des victimes et de leurs familles. Le gouvernement camerounais devrait envisager la création de deux groupes de travail spéciaux, l'un chargé d'évaluer et de formuler des recommandations concernant les enquêtes et poursuites sur les attaques contre les écoles, et l'autre chargé de contribuer au rétablissement et à la poursuite d'un accès à l'éducation sûre pour tous les élèves.

Les partenaires internationaux du Cameroun comme le Canada, la France, l'Italie, la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Commission européenne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ou encore l'Union africaine, devraient fournir un soutien financier et technique pour s'assurer que les deux groupes de travail spéciaux et le programme de réparations disposent de ressources suffisantes et durables.

En temps de crise, il est crucial de garantir l'accès à l'éducation : les écoles offrent en effet un environnement sûr et protecteur et peuvent procurer un sentiment de normalité essentiel au développement et au bien-être psychologique des enfants. Toutes les parties prenantes de la crise anglophone au Cameroun doivent prendre des mesures immédiates pour éviter qu'une nouvelle génération ne soit privée d'éducation. Les dirigeants des groupes séparatistes doivent immédiatement annoncer la fin du boycott des écoles et ordonner aux combattants de cesser toute attaque contre les élèves, les enseignants et les écoles.

## Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur 155 entretiens téléphoniques conduits entre novembre 2020 et novembre 2021, notamment avec 29 élèves, actuels et anciens, 47 enseignants et autres professionnels de l'éducation, et 15 parents d'élèves. Parmi les élèves, anciens ou actuels, figuraient 4 enfants (2 filles et 2 garçons) et 25 jeunes adultes (9 femmes et 16 hommes). Nous avons également interrogé 64 autres personnes, dont plusieurs témoins de violations des droits humains, des anciens combattants séparatistes, des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et humanitaires, des avocats, des journalistes, des représentants de la société civile, des responsables des Nations Unies et des diplomates. Parmi les personnes interrogées figuraient des habitants des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

Human Rights Watch a mené ces entretiens avec le soutien d'un vaste réseau de contacts au Cameroun. Les entretiens ont été menés en français, en anglais, en anglais pidgin et dans des dialectes locaux, avec le soutien d'interprètes de confiance qui étaient physiquement aux côtés des personnes interrogées pour les entretiens en anglais pidgin et dans les dialectes locaux.

Human Rights Watch a informé toutes les personnes interrogées de l'objectif de l'entretien, de sa nature volontaire et de la manière dont les informations seraient utilisées, et nous avons obtenu un consentement oral ou écrit pour tous les entretiens. Nous avons indiqué à toutes les personnes interrogées qu'elles pouvaient refuser de répondre aux questions et mettre fin à l'entretien à tout moment. Les personnes interrogées n'ont pas reçu d'incitations financières ou d'autres avantages pour parler avec Human Rights Watch, au-delà du remboursement de leurs frais de déplacement, le cas échéant.

La quasi-totalité des victimes d'attaques et des témoins ont fait part de profondes inquiétudes et craintes quant au risque de représailles liées au fait de s'être entretenus avec Human Rights Watch. Nous avons donc utilisé des pseudonymes, et nous avons fait en sorte de ne pas divulguer toutes les informations qui permettraient d'identifier la plupart des victimes et des témoins. Nous n'avons pas divulgué les noms des enfants et nous les avons parfois remplacés par des pseudonymes. Sauf indication contraire, nous avons donné l'âge des personnes interrogées au moment de l'entretien.

Human Rights Watch a cherché à pallier aux limites des entretiens téléphoniques en utilisant des sources secondaires pour corroborer les conclusions auxquelles ils ont permis d'aboutir. Nous avons examiné plusieurs rapports d'organisations humanitaires et de défense des droits humains camerounaises et internationales, lu les informations publiées par des médias nationaux et internationaux et par des organes gouvernementaux, et consulté des photographies, enregistrements vidéo, dossiers médicaux et documents judiciaires.

En raison de la persistance des violences et des difficultés d'accès au pays et de collecte d'informations dans des zones reculées, Human Rights Watch n'a parfois pas été en mesure de confirmer le nombre exact de victimes, les circonstances et les auteurs présumés d'attaques spécifiques.

Lors d'un appel téléphonique du 27 juillet 2021, Human Rights Watch a partagé les conclusions préliminaires de ce rapport avec Félix Mbayu, Ministre Délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures, chargé de la Coopération avec le Commonwealth. Human Rights Watch a également envoyé une lettre, avec ses conclusions et une liste de questions, au Premier ministre Joseph Dion Ngute et à Félix Mbayu le 21 septembre 2021. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Premier ministre n'avait pas encore répondu à cette lettre, disponible à l'annexe II.

Le 22 septembre, Human Rights Watch a également partagé ses conclusions préliminaires avec les dirigeants de quatre grands groupes séparatistes : le président du Ambazonia Interim Government (Sisiku), Sisiku Ayuk Tabe ; le porte-parole du Ambazonia Interim Government (Sako), Christopher Anu ; le président du Ambazonia Governing Council, Cho Lucas Ayaba ; et le président du African People's Liberation Movement, Ebenezer Derek Mbongo Akwanga. Les lettres envoyées aux dirigeants des quatre principaux groupes séparatistes sont disponibles à l'annexe IV.

Le 27 septembre 2021, Christopher Anu a répondu aux questions de Human Rights Watch lors d'un appel sur l'application Zoom.

Le 29 septembre 2021, le Dr Jonathan Levy, le représentant légal d'Akwanga, a répondu par e-mail à Human Rights Watch. Sa réponse peut être consultée dans son intégralité à l'annexe III.

Le 30 septembre 2021, Akoson Raymond, secrétaire du Département des droits de l'homme et des services humanitaires du Ambazonia Governing Council, a répondu par e-mail à Human Rights Watch. Sa réponse peut être lue dans son intégralité à l'annexe VII. Le 10 octobre 2021, Akoson a

également envoyé par e-mail à Human Rights Watch un code de conduite des Ambazonia Defense Forces, la branche armée du Ambazonia Governing Council. Ce code de conduite peut être consulté à l'annexe VI.

Le 6 décembre 2021, Human Rights Watch a reçu une lettre datée du 29 novembre 2021 et signée de la « Direction de l'Ambazonie en prison », dirigée par Sisiku, avec un « Protocole de liberté » joint en annexe en réponse à la demande d'information de Human Rights Watch. La lettre et le protocole peuvent être consultés à l'annexe IX.

# Recommandations

## Aux chefs des groupes séparatistes

- Annoncer publiquement la fin du boycott des écoles et des attaques et menaces contre les écoles, les enseignants, les responsables de l'éducation et les élèves et veiller à ce que ces mesures soient appliquées de manière effective.
- S'abstenir de participer à des activités susceptibles de menacer, de compromettre ou d'empêcher la reprise des cours en toute sécurité.
- Publier des déclarations et diffuser des brochures, dépliants et instructions pour les membres et combattants des groupes qui expliquent et approuvent la nécessité de respecter le droit international en matière de droits humains.

## Aux combattants des groupes armés séparatistes

- Cesser toutes les violations des droits humains, notamment les meurtres, tortures, enlèvements, extorsions et menaces à l'encontre des civils, et plus particulièrement des élèves et des enseignants.
- Cesser immédiatement toute forme de recrutement d'enfants de moins de 18 ans.
- Libérer immédiatement tous les civils kidnappés, notamment les élèves et les enseignants.
- Libérer tous les enfants de moins de 18 ans intégrés dans des groupes armés et assurer leur retour en toute sécurité en agissant en coopération avec les autorités concernées, notamment celles chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des enfants soldats.
- Cesser les attaques contre les écoles et leur utilisation à quelque fin que ce soit, notamment pour les transformer en camps ou en dépôt d'armes, de munitions et de ravitaillement.
- Se conformer au droit international des droits humains, notamment en livrant au gouvernement les auteurs présumés d'attaques contre l'éducation et d'autres crimes, pour qu'ils soient poursuivis.

## Au gouvernement camerounais

- Veiller à ce que les élèves privés d'établissements scolaires en raison de la crise puissent bénéficier rapidement de formes alternatives d'éducation accessibles à tous, comme

l'éducation communautaire, l'enseignement à distance via des supports adaptés qui permettent de toucher le plus efficacement possible les élèves concernés, tels la radio, la télévision et Internet, ou encore des écoles ou espaces d'apprentissage temporaires, dotés d'un équipement adapté et d'enseignants correctement formés.

- Veiller à ce que les écoles endommagées ou détruites en raison de la crise soient rapidement reconstruites et soient accessibles aux enfants souffrant de différents types de handicaps, et que les équipements et matériels d'enseignement et d'apprentissage soient remplacés.
- Prendre des mesures concrètes – par le biais de la législation, d'ordonnances militaires et de formations par exemple – pour décourager l'utilisation des écoles à des fins militaires, en s'inspirant des exemples de bonnes pratiques dans d'autres pays de l'Union africaine, et en mettant au moins en œuvre la *Déclaration sur la sécurité dans les écoles* et les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*.
- Faciliter le suivi de la situation des droits humains et l'élaboration de rapports d'observateurs indépendants et de groupes de défense des droits en leur garantissant un accès sans entrave aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.
- Faciliter les visites des procédures spéciales des Nations unies et des rapporteurs spéciaux de l'Union africaine.
- Indemniser les travailleurs de l'éducation qui ont subi des pertes matérielles ou des blessures lors des attaques.
- Faciliter l'inscription ou la réinscription de ceux qui n'ont pas eu accès à l'éducation pendant la crise, notamment les enfants handicapés.
- Adopter des politiques de réinsertion positive et accélérer les réglementations qui facilitent le retour des filles enceintes et des jeunes mères en âge d'être scolarisées à l'école primaire et secondaire.
- Prendre des mesures immédiates pour que l'enseignement primaire et secondaire soit disponible gratuitement et accessible à tous. Rendre l'enseignement obligatoire jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Veiller à ce que le personnel d'éducation, les familles des élèves et les élèves eux-mêmes soient régulièrement et formellement consultés au sujet de la sécurité dans les écoles.
- Utiliser une palette graduée de mesures de sécurité en fonction de l'évaluation des risques pour les écoles et les enseignants. Dans la mesure du possible, il est recommandé de faire appel à du personnel civil dûment formé, par exemple des gardes et des gardiens, pour garantir la sécurité des écoles. Ce n'est que lorsque la situation sécuritaire l'exige qu'il faut faire appel à la police, aux gendarmes, et pour finir aux forces armées.

- Établir un programme de réparations crédible et inclusif, par le biais d'un processus transparent et participatif, pour aider les victimes d'attaques contre l'éducation et leurs familles. Un tel programme se doit d'être sensible aux besoins particuliers des femmes et hommes, garçons et filles, et de répondre à ceux des élèves et familles en situation de handicap, de leurs familles et des personnes vivant dans des zones difficiles d'accès.
- Envisager la création de deux groupes de travail spéciaux, l'un chargé d'évaluer les enquêtes menées sur les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles et les poursuites engagées contre les auteurs de ces attaques et de formuler des recommandations sur ces sujets, l'autre chargé de promouvoir le rétablissement et la protection de l'accès à une éducation pour tous sur une base d'égalité (voir chapitre XI : « La voie à suivre »).
- Ratifier le statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- Modifier le code pénal et le code de justice militaire pour garantir l'inclusion des définitions des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, comme le prévoit le droit international.

### **À la Police et à la Gendarmerie camerounaises**

- Mener des enquêtes efficaces sur les autorités gouvernementales et les membres des forces de sécurité présumés responsables de violations des droits humains commises lors d'opérations contre des combattants séparatistes dans les régions anglophones, et plus particulièrement lors d'attaques contre des écoles, en vue d'obtenir qu'ils soient poursuivis dans le cadre de procès équitables.
- Mener des enquêtes efficaces sur les dirigeants et les combattants séparatistes présumés responsables de violations des droits humains, notamment d'attaques contre des élèves, des enseignants et des écoles, et de l'utilisation d'écoles en violation des lois nationales, afin de garantir qu'ils soient poursuivis dans le cadre de procès équitables.

### **Aux autorités judiciaires camerounaises**

- Veiller à ce que les victimes de violations des droits humains commises par toutes les parties disposent de voies de recours efficaces, notamment des mécanismes d'examen des plaintes accessibles, de la protection des témoins et de la possibilité de participer à une procédure judiciaire transparente.

## Aux ministres camerounais de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

- Mettre en œuvre de manière effective la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et travailler avec les autorités compétentes, les leaders communautaires et les parents pour améliorer la sécurité des écoles dans les régions anglophones.
- Assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'adaptabilité des écoles.
- Prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que l'enseignement primaire et secondaire soit disponible et accessible à toutes et à tous gratuitement, et qu'aucun élève – y compris ceux qui ont été déplacés ou affectés par des attaques – ne soit privé de son droit à l'éducation en raison de coûts directs ou indirects.
- Développer des espaces d'apprentissage temporaires et autres programmes d'« éducation en situation d'urgence » pour toucher davantage de villes qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées, en donnant la priorité à celles qui n'ont pas encore bénéficié de tels programmes.
- Veiller à ce que les enseignants et les administrateurs ne soient pas contraints de rouvrir les écoles dans les zones où règne l'insécurité sans mesures de sécurité adaptées et efficaces.
- Veiller à ce que tous les élèves, enseignants et personnels de l'éducation victimes d'attaques reçoivent en temps voulu un soutien et un suivi médical et psychosocial approprié et subventionné.
- Développer et améliorer les efforts de collecte des données sur les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles et sur l'utilisation des écoles par les groupes séparatistes armés, en précisant notamment la date et le lieu des attaques, le type d'école attaquée, en ventilant les informations sur les victimes et auteurs présumés, et en indiquant le nombre d'élèves et d'enseignants touchés.

## Aux forces de sécurité camerounaises

- Veiller à ce que les opérations de sécurité dans les régions anglophones respectent et protègent les droits humains, notamment en se conformant aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu, en respectant les principes de nécessité et de proportionnalité, et en déployant des officiers de police judiciaire militaire sur les opérations pour superviser la conduite des forces de sécurité, signaler les abus commis par les membres de ces forces aux supérieurs hiérarchiques, et conseiller les supérieurs hiérarchiques sur les questions relatives aux droits humains.

- Prendre des mesures pour dissuader l'utilisation des écoles à des fins militaires, notamment en appliquant au minimum les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre une utilisation militaire durant un conflit armé*.
- Assurer une formation à la protection de l'enfance pour tout le personnel militaire.
- Veiller à ce que le personnel éducatif, les familles des élèves et les élèves eux-mêmes soient régulièrement et formellement consultés au sujet de la sécurité dans les écoles.
- Si des membres des forces armées sont engagés dans des opérations de sécurité liées aux écoles, veiller à ce que leur présence dans l'enceinte ou dans les locaux des établissements scolaires soit évitée dans la mesure du possible, notamment pour leur hébergement. Si nécessaire, établir des périmètres de sécurité élargis dans les quartiers environnants, pour éviter leur positionnement à la sortie des écoles afin de perturber le moins possible l'éducation des enfants et limiter la militarisation des enceintes scolaires et universitaires.
- Si nécessaire et après consultation des communautés concernées, envisager la mise en place de rondes de sécurité sur les itinéraires empruntés par les enseignants et les élèves pour se rendre à, et rentrer de, l'école avant et après la journée scolaire.

## À l'Union africaine (UA)

- Suite à la Quatrième conférence internationale sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et conformément à l'initiative de l'UA pour le « Silence des armes » (« Silencing the Guns ») et à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, plaider en faveur de mesures plus complètes et durables pour protéger l'éducation contre les attaques dans les régions anglophones du Cameroun, en demandant au gouvernement camerounais de donner la priorité à la sécurité des écoles, des élèves et des enseignants, notamment en évaluant tout risque sécuritaire pour les écoles qui sont actuellement ouvertes.
- Collaborer activement avec le gouvernement camerounais et soutenir ses efforts pour étendre et renforcer le suivi des attaques contre l'éducation et l'utilisation des écoles à des fins militaires et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment en recueillant et en communiquant des données ventilées selon le type d'attaque, le sexe, l'âge, le lieu, la personne ou le groupe responsable.
- Encourager et soutenir le gouvernement camerounais à mettre pleinement en œuvre les engagements contenus dans la Déclaration sur la sécurité dans les écoles à tous les niveaux de l'enseignement.

## **Au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)**

- Mener une mission d'enquête au Cameroun, en se concentrant sur le droit à l'éducation dans les régions anglophones, rendre les conclusions publiques et les présenter devant le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.
- La CADHP doit nommer un rapporteur spécial sur l'éducation pour assurer la liaison et faciliter la coordination entre la CADHP, le CAEDBE et les organes politiques de l'UA.
- Le CAEDBE et la CADHP doivent appeler le gouvernement camerounais à mener des enquêtes impartiales, transparentes et indépendantes sur les attaques contre les élèves et les enseignants, notamment sur les agressions physiques, les meurtres, les enlèvements, les menaces, et sur les attaques contre les établissements scolaires, y compris les destructions et incendies criminels, dans les régions anglophones du Cameroun. Demander instamment aux autorités camerounaises de rendre publiques les conclusions de ces enquêtes, de poursuivre les responsables dans le cadre de procès équitables et d'intégrer les enseignements tirés de ces procédures dans les futures mesures et stratégies de protection visant à prévenir les attaques contre l'éducation.

## **Au Conseil de paix et de sécurité de l'UA**

- Inscrire la situation dans les régions anglophones du Cameroun comme point prioritaire de l'agenda de l'UA pour la paix et la sécurité, demander un compte-rendu de la CADHP et du CAEDBE sur les droits humains et la situation humanitaire dans les régions anglophones, et exiger la cessation des violations des droits humains.
- Condamner sans équivoque les attaques contre l'éducation dans les régions anglophones du Cameroun et jouer un rôle plus affirmé, notamment en utilisant tous les outils politiques et diplomatiques à la disposition du Conseil de paix et de sécurité, comme l'imposition de sanctions ciblées, à l'encontre des dirigeants et combattants séparatistes responsables des attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles.

## **Au Département Santé, Affaires humanitaires et Développement social de l'UA, au Département Ressources humaines, Science et Technologie de l'UA et aux autres agences chargées de l'éducation à l'UA**

- Inclure le droit à l'éducation au Cameroun comme un objectif prioritaire des stratégies et politiques.
- Exhorter le CAEDBE à mener une mission d'enquête sur le droit à l'éducation dans les régions anglophones du Cameroun et à rendre ses conclusions publiques. S'engager et

collaborer avec les principales parties prenantes, notamment la société civile camerounaise, la Commission nationale des droits de l'homme, les leaders communautaires et religieux, et les syndicats d'enseignants, afin d'améliorer le suivi et la documentation des attaques contre l'éducation dans les régions anglophones du Cameroun, et de sensibiliser à la crise et à son impact sur l'éducation.

## Aux Nations Unies (ONU)

### *Au Secrétaire général des Nations Unies*

- Continuer à inclure la situation préoccupante du Cameroun dans le Rapport annuel sur les enfants et les conflits armés présenté au Conseil de sécurité des Nations unies. Inclure dans l'annexe du rapport toute partie qui commettrait des violations contre les enfants. S'assurer que les voix et expériences des enfants handicapés sont incluses.
- Mentionner régulièrement la crise anglophone au Cameroun auprès du Conseil de sécurité des Nations unies comme une situation menaçant la paix et la sécurité internationales.
- Garantir l'intégrité du Rapport annuel sur les enfants et les conflits armés en appliquant des normes cohérentes, fondées sur des preuves et exemptes de toute pression politique, au moment de décider quelles parties responsables d'abus doivent figurer dans le rapport.

### *Au Conseil de sécurité de l'ONU*

- Inscrire le Cameroun comme point prioritaire à son ordre du jour, demander un compte-rendu du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Cameroun et exiger la fin des violations des droits humains.
- Demander au Secrétaire général des Nations Unies de nommer les parties qui commettent de graves violations à l'encontre des enfants.
- Établir un régime de sanctions au Cameroun, notamment des sanctions ciblées, telles que des interdictions de voyager et des gels d'avoirs à l'encontre d'individus impliqués de manière crédible dans des abus graves, y compris dans des attaques contre des élèves, des enseignants et des écoles.
- Demander aux Nations Unies de collaborer avec les parties afin d'élaborer des plans d'action visant à mettre fin à l'utilisation des écoles par les groupes armés et aux six violations graves à l'encontre des enfants, et à prévenir ces violations – y compris pour les enfants handicapés, compte tenu de leurs droits et besoins spécifiques.
- Recommander l'apport d'une assistance technique au Cameroun pour améliorer la capacité du système judiciaire national à enquêter sur les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles et à poursuivre les auteurs de ces attaques en justice.

*Au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le sort des enfants en temps de conflits armés*

- Assurer un suivi et établir des rapports précis et publics sur les menaces et les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles, ainsi que sur l'utilisation des écoles par les groupes séparatistes armés.
- Souligner l'urgence de la situation au Cameroun dans les compte-rendu et mises à jour adressés aux organes des Nations unies, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité, et dans les discussions avec le gouvernement camerounais et ses partenaires internationaux et régionaux.

*Au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*

Améliorer le mécanisme de contrôle et de signalement des menaces et attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles, de l'utilisation des écoles par des groupes armés, et d'autres violations graves commises contre les enfants dans le contexte de la crise anglophone (et de la région de l'Extrême-Nord), en coopération avec les ONG et les autres agences des Nations unies.

*Au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)*

Rendre publiques les conclusions de l'enquête de 2019 et de toute enquête future sur la crise anglophone.

Surveiller activement la situation dans les régions anglophones et fournir des mises à jour régulières au Conseil des droits de l'homme et au Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en organisant des séances d'information intersessions et des conversations informelles avec les membres du Conseil et les observateurs. Ces mises à jour devraient inclure des informations sur le travail du HCDH au Cameroun, y compris sur son travail avec les autorités camerounaises et sur la situation dans les régions anglophones, notamment concernant les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles.

*À l'équipe de pays des Nations Unies au Cameroun*

Dans le cadre du mécanisme officiel de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflits armés, documenter et vérifier activement les incidents d'utilisation des écoles à des fins militaires, y compris l'utilisation d'écoles par des groupes armés, et les violations graves à l'encontre des enfants, notamment les menaces et attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles, et transmettre ces

informations au représentant spécial des Nations unies auprès du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflits armés.

Surveiller activement et documenter les violations commises à l'encontre des enfants handicapés, en tenant compte de leurs droits et besoins spécifiques.

## **Aux partenaires bilatéraux internationaux du Cameroun, notamment la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse, l'Allemagne, le Canada, l'Italie et l'Union européenne.**

- Exhorter, en privé et en public, le gouvernement et les forces de sécurité camerounais à adopter les recommandations ci-dessus et à assurer leur mise en œuvre.
- S'ils sont mis en place, fournir un soutien technique et financier aux groupes de travail spéciaux sur les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles, ainsi qu'au programme de réparations visant à soutenir les victimes d'attaques contre l'éducation et leurs familles.
- Exhorter les autorités nationales à renforcer les capacités de la police judiciaire, notamment dans la collecte de preuves, les enquêtes judiciaires, les poursuites et les procès, et fournir un soutien ciblé et suivi à cette fin.
- Dénoncer publiquement les attaques contre les élèves, les enseignants et les écoles, ainsi que l'utilisation des écoles à des fins militaires, et demander des enquêtes impartiales et des poursuites contre les auteurs de ces attaques.
- Encourager et soutenir financièrement les efforts du gouvernement camerounais pour reconstruire les écoles endommagées ou détruites et pour rendre les écoles plus sûres, notamment en veillant à ce que les plans d'intervention humanitaire en matière d'éducation soient correctement financés.
- S'assurer que le soutien aux forces de sécurité camerounaises ne contribue pas aux violations des droits humains ou ne facilite pas de telles violations.
- Appliquer des sanctions ciblées, telles que des interdictions de voyager et des gels d'avoirs, à l'encontre d'individus impliqués de manière crédible dans des abus graves, notamment des attaques contre l'éducation.

## **A la Banque mondiale**

- Veiller à ce qu'une part importante des 97 millions de dollars des États-Unis versés au gouvernement camerounais pour soutenir la réforme du secteur de l'éducation soit utilisée pour améliorer l'accès à des écoles sûres dans les régions anglophones, notamment en

aidant les élèves et les enseignants déplacés à reconstruire et à réparer les établissements scolaires endommagés ou détruits, en soutenant, si elles sont constituées, les équipes des groupes de travail spéciaux chargés des attaques contre l'éducation et du programme de réparations pour les victimes d'attaques contre l'éducation et leurs familles.